



Commune de  
**BARCY**

Place Sainte-Geneviève  
77910 BARCY  
tél.: 09 66 98 70 16  
E-mail : mairie.barcy@orange.fr

**Département de Seine-et-Marne  
Arrondissement de Meaux  
Canton de Claye-Souilly  
Commune de BARCY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation :

Le 06 avril 2023

Date d'affichage :

Le 6 avril 2023

Nombre de conseillers :

En exercice : 10

Présents : 07

Votants : 10

Quorum : 06

L'an deux mil vingt-trois, le 12 avril à 19h00, légalement convoqué, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Pierre-Edouard DHUICQUE, Maire de BARCY.

Étaient présents : M. Pierre-Edouard DHUICQUE, Mme Katia POUGET-VACHER, Mme Anière GRONDIN-FUZELLIER, M. Sébastien CHARPENTIER, M. Gérald SCHROEDER, M. Guillaume VAYSSE, M. Sébastien BRAYER,

Absents représentés : M. Nicolas CODRON, a donné pouvoir à M. Sébastien BRAYER, Mme Marie-Christine RENARD a donné pouvoir à Mme Anière GRONDIN-FUZELLIER, M. Jessy DUPONT a donné pouvoir à M. Pierre-Edouard DHUICQUE,

Absents excusés : M. Nicolas CODRON, Mme Marie-Christine RENARD, M. Jessy DUPONT

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Katia POUGET-VACHER élue secrétaire de séance.

**L'ordre du jour de la séance est le suivant :**

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 27 mars 2023,
2. Délibération concernant les nouveaux contrats d'électricité et de gaz,
3. Analyse des travaux et des investissements 2023,
4. Vote des subventions communales 2023,
5. Débat et vote du budget primitif 2023,
6. Points divers,
7. Questions diverses.

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL  
MUNICIPAL DU 27 MARS 2023**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**APPROUVE** le procès-verbal du Conseil Municipal du 27 mars 2023.

## **DÉLIBÉRATION CONCERNANT LES NOUVEAUX CONTRATS D'ÉLECTRICITÉ ET DE GAZ**

Monsieur le Maire présente à l'ensemble du Conseil Municipal les différents devis concernant les tarifs d'achat de l'électricité et du gaz utilisés par les locaux communaux, et les tarifs d'achat de l'éclairage public.

Au regard des offres reçus concernant le gaz et l'électricité, le devis de TOTAL ENERGIE apparaît le moins cher.

Quant à l'éclairage public, aucune offre n'a été, pour l'instant, proposée.

Monsieur le Maire propose de solliciter d'autres opérateurs et de statuer le plus rapidement possible.

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal**, à l'unanimité,

**ACCORDE** à Monsieur le Maire un délai supplémentaire, dans l'espoir de trouver un opérateur et un contrat moins cher, de gaz, d'électricité et d'éclairage public.

**PROPOSE**, dans le cas où Monsieur le Maire ne recevrait plus d'offre intéressante, de contracter avec TOTAL ENERGIE pour le gaz et l'électricité.

*Vote : Pour (10), Contre (0), Abstention (0).*

## **ANALYSE DES TRAVAUX ET DES INVESTISSEMENTS 2023**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les travaux et investissements prévus sur la commune de Barcy pour l'année 2023. Ces travaux et ces investissements ont été présentés et discutés en commission communale « Embellissement, Espaces ruraux, réseaux et voiries » et « Finances et Investissements ».

Les travaux de la commune concernent les peintures de sol voirie, la pose et dépose de prise sur l'éclairage publique, la fin de la rénovation du 1<sup>er</sup> étage de la mairie et la réparation du toit de la fontaine Sainte-Geneviève et la grande porte d'entrée du cimetière.

Les investissements se concentrent essentiellement sur l'équipement de la nouvelle classe supplémentaire de l'école de Barcy. Sont à prévoir des tables et des chaises, un bureau pour l'enseignant, du matériel informatique et une nouvelle porte fenêtre d'entrée de classe.

Afin d'améliorer l'entretien paysager du village, l'achat de matériels tels qu'un compresseur, un nettoyeur haute pression et d'une débroussailleuse à haies est à envisager.

L'ensemble des travaux et investissement ainsi que leur montant ont été débattu et validé par le Conseil Municipal.

## **VOTE DES SUBVENTIONS COMMUNALES 2023**

### **Subvention 2023 concernant l'Association des Anciens Combattants de Barcy**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDERANT** la demande de subvention d'un montant de 300 euros provenant de l'Association des anciens combattants de Barcy,

Mme Katia POUGET-VACHER, adjointe chargée des relations avec les associations, présente à l'ensemble du Conseil Municipal, le dossier de demande de subvention de l'Association des anciens combattants de Barcy.

Mme Katia POUGET-VACHER propose d'accéder à la demande de subvention de 300 €.

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal**, par 9 voix pour et 1 abstention,

**ACCORDE** à l'Association des Anciens Combattants de Barcy une subvention de 300 euros.

Monsieur le Maire précise que les crédits nécessaires au versement de cette subvention seront inscrits au budget de la commune 2023.

***Vote : Pour (9), Contre (0), Abstention (1).***

### **Subvention 2023 concernant l'Association des Fêtes et Loisirs de Barcy**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDERANT** la demande de subvention d'un montant de 600 euros pour le développement des manifestations, l'achat de matériel et l'obtention de lots à gagner provenant de l'Association des Fêtes et Loisirs de Barcy,

Mme Katia POUGET-VACHER, adjointe chargée des relations avec les associations, présente, à l'ensemble du Conseil Municipal, le dossier de demande de subvention de l'Association des Fêtes et Loisirs de Barcy.

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal**, par 9 voix pour et 1 abstention,

**ACCORDE** à l'Association des Fêtes et Loisirs de Barcy une subvention de 600 euros.

Monsieur le Maire précise que les crédits nécessaires au versement de cette subvention seront inscrits au budget de la commune 2023.

***Vote : Pour (9), Contre (0), Abstention (1).***

## **Subvention communale 2023 concernant l'Association Chat-Barcy**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDERANT** la demande de subvention d'un montant de 150 euros provenant de l'Association Chat de Barcy,

Mme Katia POUGET-VACHER, adjointe chargée des relations avec les associations, présente, à l'ensemble du Conseil Municipal, le dossier de demande de subvention de l'Association Chat de Barcy.

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal**, par 9 voix pour et 1 abstention,

**ACCORDE** à l'association Chat de Barcy une subvention de 150 euros comme soutien à l'action de l'association Chat-Barcy.

Monsieur le Maire précise que les crédits nécessaires au versement de cette subvention seront inscrits au budget de la commune 2023.

**Vote : Pour (9), Contre (0), Abstention (1).**

## **Subvention 2023 concernant l'Association de l'Amicale Scolaire de Chambry**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDERANT** la demande de subvention provenant de l'Association de l'Amicale Scolaire de Chambry, concernant la participation de la commune de Barcy :

- Au fonctionnement du club Carotte pour un montant de 2 500,00 €,
- A l'école Multiports pour un montant de 100 €,
- Au cours de natation pour un montant de 424 €,
- A répartir sur d'autres chapitre pour un montant de 330 €,

**ENTENDU** Mme Katia POUGET-VACHER, adjointe chargée des relations avec les associations, présenter, à l'ensemble du Conseil Municipal, le dossier de demande de subvention de l'Association de l'Amicale Scolaire de Chambry,

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal**, par 9 voix pour et 1 abstention,

**DECIDE** de verser à l'association de l'Amicale Scolaire de Chambry une subvention d'un montant global de 2 924,00 €.

Monsieur le Maire, précise que les crédits nécessaires au versement de cette subvention seront inscrits au budget de la commune 2023.

*Vote : Pour (9), Contre (0), Abstention (1).*

## **DEBAT ET VOTE DU BUDGET COMMUNAL 2023**

Le Conseil Municipal procède à l'examen du budget de l'exercice 2023 présenté par Monsieur Le Maire et qui se compose comme suit :

### **➤ En section de fonctionnement**

○ Dépenses de fonctionnement	213 850,08€
<b>Total de la section en dépenses</b>	<b>213 850,08€</b>
○ Recettes de fonctionnement	213 850,08€
○ Résultat de fonctionnement reporté	00,00€
<b>Total en section en recettes</b>	<b>213 850,08€</b>

### **➤ En section d'investissement**

○ Dépenses d'investissement	1 722 536,92€
○ Solde d'exécution 2022 reporté	115 418,56€
<b>Total de la section en dépenses</b>	<b>1 837 955,48€</b>
○ Recettes d'investissement	1 837 955,48€
<b>Total en section en recettes</b>	<b>1 837 955,48€</b>

**ENTENDU** les orientations budgétaires souhaitées par Monsieur le Maire,

**ENTENDU** l'exposé budgétaire article par article de Monsieur le Maire,

**Après avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal**, par 8 voix pour, 2 abstentions,

**VOTE** le budget communal 2023.

*Vote : Pour (8), Contre (0), Abstention (2).*

## **POINTS DIVERS**

Monsieur le Maire fait part au Conseil de l'agression dont a été victime, un matin, dans le centre du village, une jeune fille de Barcy. Heureusement, cette dernière a pu se défendre et l'agresseur a pris la fuite, mais le traumatisme reste réel.

Monsieur le Maire souhaite trouver une réponse à la hauteur des attentes des mères devant l'angoisse qu'une telle situation se répète.

Pour cela, il a pris attache auprès de la Gendarmerie de Saint-Soupplets qui lui propose de développer le dispositif de « participation citoyenne ».

Monsieur le Maire informe que ce dispositif sera présenté au prochain conseil.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire remercie les adjointes qui ont organisé la chasse aux œufs de pâques et les membres du conseil qui ont été présents pour les aider.

M. Sébastien CHARPENTIER remercie chaleureusement Mme Anièle GRONDIN-FUZELLIER et Mme Angélique ARLOVE pour la conception et la publication du « Barcien », journal communal qui n'a plus été réédité depuis 3 ans. Il insiste sur son utilité et sur sa convivialité.

M. Sébastien CHARPENTIER informe le Conseil qu'il a trouvé les codes « Facebook » et par conséquent qu'il pourra dorénavant animer la page « Facebook » du village. Il réfléchit à créer et à intégrer une cartographie des chemins du village.

Séance levée à 22H30.